

que les gouvernements se mirent de la partie et supprimèrent tout danger de perte pour les banques.

Nous n'avons pas blâmé les banques privées de refuser d'accorder d'autres crédits, bien qu'elles fussent en grande partie responsables de la situation. Si l'on considère leur position à la lumière de la froide raison, leur première responsabilité et leur premier devoir est de protéger les placements de leurs actionnaires. Si elles peuvent rendre service au public sans compromettre les intérêts des actionnaires, très bien, elles le font.

Cependant, en dépit de ce que l'on pourra objecter, les circonstances ont démontré que dans les banques privées du Canada les placements des actionnaires l'emportent sur les intérêts du public. Il est comique de voir l'orgueil que mettent certains chefs du gouvernement à faire ressortir la solidité de nos banques à charte canadiennes en comparaison de la situation des banques aux Etats-Unis et ailleurs.

La raison en est simple: nos banques ne courent aucun risque, autant que possible, mais si l'une de nos banques se trouve par mégarde menacée d'un danger de perte, le gouvernement la décharge avec bienveillance de tout risque, et la décision prise par le Parlement, de prémunir les banques contre les pertes, en prêtant de l'argent aux cultivateurs pour acheter des machines, jusqu'à concurrence de 10 p. 100 des prêts, illustre bien le fait que le gouvernement veut protéger les banques contre tous les risques.

Nous prétendons que les états de service du système bancaire canadien sont l'un des principaux facteurs qui ont retardé le développement des grandes ressources économiques de notre pays, dont l'existence a maintenant été démontrée par la renversante production industrielle et agricole, qui est sans contredit, un record de rendement par tête dans l'histoire. C'est avec l'aide du gouvernement, et non pas celle des banques, que les ouvriers et les cultivateurs ont entrepris cette tâche gigantesque en 1940. Les cultivateurs pour leur part avaient perdu confiance dans les banques à charte existantes.

Au cours des quatre dernières années, les classes laborieuses de notre population de 11,500,000 Canadiens ont façonné un nouveau modèle d'économie sur les bases languissantes du passé. Chaque pas en avant dans le développement de ce nouveau modèle comportait un élément de risque. Cela exigeait de l'imagination et de l'initiative. Cela demandait de la perspicacité et de l'esprit d'aventure, qualités qui ne manquent pas chez les hommes et les femmes de notre pays, pourvu qu'on leur fournisse l'occasion de manifester leur adresse, leur art et leur talent. Il faut conserver ce précieux esprit d'entreprises et cette volonté de faire quelque chose, et en favoriser l'essor vers de nouveaux sommets, afin que le Canada devienne la grande nation qu'il est appelé à être.

Nous croyons, réflexion faite, que le programme de tout repos de nos banques à charte sera un obstacle dans la voie de cette évolution économique et sociale.

Le Canada que nous envisageons, ne peut se développer que si les individus ont la liberté de s'appliquer au travail ou au service de leur choix; liberté de mettre sur pied un grand nombre de nouvelles entreprises; liberté pour les gouvernements d'administrer les affaires des provinces ou du dominion sans crainte ou sans traitement de faveur; liberté de faire usage d'une façon intelligente des instruments de crédit de la nation, condition essentielle et fondamentale de ce développement. Nous nous sommes abstenus de bourrer ce mémoire de statistiques compliquées et de termes techniques bancaires.

Nous estimons que la seule question à trancher consiste à savoir si les personnes auxquelles il incombe d'administrer le système bancaire et le système de crédit du Canada, ont les aptitudes et la compétence nécessaires pour être chargées de responsabilités aussi importantes.